



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'AUTONOMIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 10 novembre 2021

Le Sénat adopte à son tour le volet autonomie du PLFSS en 1^{ère} lecture, qui ouvre la porte au service public de l'autonomie annoncé par le Président de la République dans son allocution, pour permettre aux personnes âgées de vieillir plus longtemps à domicile

Ce mardi 9 novembre, le Sénat a adopté une majeure partie des mesures de la réforme autonomie portée par le Gouvernement dans le budget de la sécurité sociale pour 2022. Elles visent à renforcer l'autonomie des personnes âgées, ainsi que le soutien aux aidants et aux professionnels du grand âge.

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée, chargée de l'Autonomie, se félicite de l'accélération de la révolution en cours autour de l'accompagnement des personnes âgées en France, au travers de cette nouvelle étape du débat parlementaire. L'accompagnement du vieillissement à domicile des Français se voit pleinement conforté dans le texte, avec des financements massifs et pérennes s'élevant à un milliard d'euros. Tout comme la transformation des EHPAD qui est enclenchée afin de proposer un nouveau modèle, plus humain, davantage ouvert sur l'extérieur et mieux médicalisé.

Comme l'a rappelé le président de la République dans son allocution du mardi 9 novembre, les mesures déjà réalisées, comme la création d'une 5^{ème} branche de la sécurité sociale, ainsi que les efforts portés par le PLFSS pour 2022 participent à la construction d'un véritable **service public de l'Autonomie**.

Un service public où l'équité territoriale est centrale, comme en témoigne l'adoption d'un tarif plancher national de 22 euros par heure d'intervention des services d'aide à domicile en 2022, qui mettra fin aux disparités entre départements.

Brigitte Bourguignon regrette cependant que l'amendement porté par la députée Virginie Hammerer à l'Assemblée Nationale, visant à expérimenter dans plusieurs territoires la mise en place d'une carte professionnelle pour les aides à domicile, n'ait pas été repris par les sénateurs.

Pour la ministre : *« Je réaffirme le soutien du Gouvernement à cette expérimentation d'une carte professionnelle pour les aides à domicile, et mon souhait de la réintégrer au texte, en deuxième lecture, car cette mesure participerait à la meilleure reconnaissance et à la simplification du quotidien de ces professionnels. »*

La ministre ajoute *« La révolution que je porte au niveau du domicile s'accélère. C'est un profond changement dans la manière de répondre aux demandes des personnes âgées en France. Le virage a été enfin pris vers le domicile et plus personne ne fera marche arrière. »*

Le texte poursuit désormais le trajet de la navette parlementaire et devrait être étudié à la fin du mois de novembre à l'Assemblée nationale en 2^{ème} lecture.

Contact presse :

Ministère chargé de l'Autonomie
Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON

01 40 56 63 74

sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr